



## ...Raconte ta fresque...

La Direction Jeunesse et Relations Internationales de la ville de Dunkerque, en partenariat avec la Mairie de quartier de Petite-Synthe lance un appel à projet unique et créatif pour mettre en lumière les fresques de street-art présentes sur le territoire de Petite-Synthe.

***Si tu es passionné(e) par l'art urbain, la musique, l'écriture, la performance,  
ce projet est pour toi !***

### **Qui peut participer ?**

Le projet est ouvert à tous les jeunes de 12 à 25 ans résidant sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque (nés entre 2000 et 2013). La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Tu peux t'inscrire seul(e) ou en groupe, accompagnée par une structure jeunesse (Collectif, maison de quartier, collège, lycée, conseil de jeunes...) ou en autonomie.

Il est possible de participer à la fois individuellement et collectivement en proposant une création différente pour chaque catégorie.

### **Comment participer ?**

1. Inscris-toi en envoyant un mail à [jeunesse@tud.fr](mailto:jeunesse@tud.fr) avec ton nom, prénom, ta date de naissance et ton numéro de téléphone avant le 28 février 2025.
2. Crée une œuvre audio originale inspirée d'une fresque de street-art de Petite-Synthe :
3. La forme est libre : poème, composition musicale, instrumentale, slam, rap, ou toute autre forme artistique. Laisse parler ta créativité !

### **Accompagnement à la création :**

Des visites guidées du parcours street-art de Petite-Synthe seront organisées pour t'inspirer.

Des ateliers d'écriture et de mise en voix seront aussi proposés pour t'aider à concrétiser ta création.

Les créations sélectionnées seront enregistrées en studio pour qu'elles soient accessibles sur le parcours des fresques via plusieurs formats de diffusion.

Un jury d'élus, d'artistes et de journalistes choisira les œuvres en fonction de l'originalité, la créativité, l'appropriation de la fresque choisie, la qualité de la mise en voix et de l'interprétation.

***Un temps fort sera organisé en mai 2025 afin de valoriser en live les créations présélectionnées.***

Afin de remercier les participants, un voyage d'une journée sur la thématique du street-art sera organisé en juin ou juillet 2025 (dans la limite des places disponibles).

Un prix spécial sera attribué à la structure la plus impliquée qui bénéficiera d'un atelier de fresque participative pour son site.

### **Les dates à retenir :**

- Inscription avant le 28 février 2025.
- Accompagnement à la création entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 avril 2025.

- Restitution live en mai 2025. Si tu ne peux pas être présent, une participation à distance sera possible via l'envoi d'un fichier audio ou vidéo.

Ne laisse pas passer cette chance de voir ton œuvre mise en lumière et de participer à un projet artistique unique !

**Pour plus d'informations et pour t'inscrire :**

- Envoie tes coordonnées à [jeunesse@cud.fr](mailto:jeunesse@ cud.fr)
- Appelle Simon Noyelle au 03 28 26 25 17 ou Anne Géhin au 03 28 26 29 60

**Litiges et responsabilités :**

Les lauréats verront leur création diffusée à proximité des fresques et renoncent à leur droit d'auteur.

La participation à ce projet implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du groupe ou de l'individu participant. La Communauté urbaine de Dunkerque tranchera souverainement tout litige relatif au projet.

La Communauté urbaine de Dunkerque se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent appel à projet sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

**Informatique et Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément au règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression, ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données personnelles ou de limitation de traitement. Vous pouvez aussi pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. L'ensemble des renseignements fournis sera utilisé uniquement dans le cadre de ce concours.